

Plaidoyer pour une coordination de l'éducation des adultes

par Claude VÉZINA*

A la demande du président du comité de liaison de l'enseignement supérieur et collégial (CLESEC)¹, l'exécutif de la sous-commission des coordonnateurs de l'éducation permanente de la Fédération des CEGEP a préparé un court mémoire² sur la problématique de l'éducation des adultes pour ce qui a trait à la liaison entre ces deux niveaux d'enseignement. Nous reproduisons ici les grandes lignes de ce mémoire.

1. Le Comité de liaison de l'enseignement supérieur et collégial (CLESEC), formé par le ministre de l'Éducation, a tenu sa première réunion en avril 1972 sous la présidence de M. Claude Beauregard, sous-ministre adjoint. Ce comité est composé de dix-sept (17) membres, dont quatre (4) personnes nommées par le Ministre, sept (7) représentants des universités du Québec, cinq (5) représentants des CEGEP et un (1) représentant des collèges privés.
2. Mémoire de l'exécutif de la sous-commission des coordonnateurs de l'éducation permanente des CEGEP au Comité de liaison de l'enseignement supérieur et collégial 20 octobre 1972.

La distinction entre l'éducation des adultes et l'éducation permanente commence à se répandre dans les institutions d'enseignement du Québec. L'éducation des adultes réfère à une clientèle particulière, définie par des critères d'âge et de statut socio-économique. Par ailleurs, l'éducation permanente colporte l'idée de développement continu de la personne durant toute sa vie.

Le présent article laisse volontairement de côté la dimension de l'éducation permanente et essaye d'identifier certains problèmes vécus dans les établissements de formation du Québec et plus particulièrement certains problèmes de liaison entre l'enseignement supérieur et collégial relativement à l'éducation des adultes.

Ces problèmes nous apparaissent de deux ordres:

- ceux qui sont inhérents à la situation faite à l'éducation

des adultes dans le système d'éducation actuel, que ce soit au niveau collégial ou universitaire;

- ceux qui ont trait à la coordination entre l'enseignement collégial et l'enseignement universitaire et empêchent, par le fait même, les adultes de profiter pleinement des ressources matérielles et humaines dont disposent les institutions d'enseignement.

La situation et les exigences de l'éducation des adultes

On ne peut traiter des problèmes de liaison entre le niveau collégial et le niveau universitaire en éducation des adultes sans scruter d'abord la situation faite à l'éducation des adultes dans le système d'éducation actuel. Car ces problèmes de liaison se situent dans

* L'auteur est coordonnateur de l'éducation permanente au CEGEP Bois-de-Boulogne.

un ensemble qu'il ne faut pas perdre de vue et qu'il faut changer pour rechercher les véritables solutions.

Le service d'éducation des adultes: un service marginal

Les institutions d'enseignement, comme d'ailleurs le système québécois d'éducation tout entier, ont été pensées en fonction des jeunes. Les responsables de ces institutions, du moins en dehors des discours officiels, sont surtout préoccupés de la formation de la jeunesse, rejetant la responsabilité de la formation des adultes sur un service auquel on ne donne pas le même droit de cité qu'aux autres.

Le service chargé de l'éducation des adultes, que ce soit au niveau universitaire ou au niveau collégial, apparaît comme un *service marginal*. Cette situation se manifeste d'abord sur le plan financier. On accepte que des personnes s'occupent de la formation des adultes dans les universités et dans les collèges, à la condition toutefois que le service qu'on leur confie s'autofinance. Il est facile d'ouvrir les universités et les collèges aux adultes, lorsque cela n'implique aucune aide financière. Cependant, les adultes, qui payent déjà chèrement pour l'éducation de leurs enfants, sont obligés de déboursier encore plus lorsqu'ils veulent satisfaire leurs besoins de formation. Récemment, le gouvernement fédéral a accepté de financer les cours de formation professionnelle des adultes dans les CEGEP. Ce secours financier, qui profite grandement aux adultes, a été obtenu sans l'aide des responsables des institutions d'enseignement.

Le service d'éducation des adultes apparaît encore comme

un service *marginal* lorsqu'il s'agit d'utiliser les services auxiliaires à l'enseignement. Les éducateurs d'adultes peuvent utiliser ces services à la condition que les jeunes n'en aient pas besoin au moment où les adultes veulent s'en servir. La même attitude se manifeste dans l'utilisation des *locaux*. On sert les jeunes d'abord: les adultes peuvent utiliser le reste, si reste il y a.

Qu'on délègue la responsabilité de l'éducation des adultes à un service spécialisé apparaît comme une nécessité, à cause des caractéristiques et des besoins spécifiques de formation des adultes. Mais qu'on ne donne pas à ce service le *même droit de cité* qu'aux autres services, que les responsables de l'éducation des adultes n'aient pas la même cote d'écoute que les responsables de la formation des jeunes et soient seuls à trouver les ressources financières de leur service indiquent bien la marginalité d'un service dont on ne se préoccupe guère.

A-t-on vraiment accepté d'ouvrir les institutions d'enseignement aux adultes qui veulent se former et qui en ont les capacités? On hésite encore, en dehors des discours officiels, à mettre à leur disposition toutes les ressources physiques et humaines dont disposent ces institutions. Craint-on que cette attitude ne dégrade la qualité de l'effort personnel que demande l'étude? A-t-on peur d'assouplir le régime pédagogique, le rythme des études, les conditions d'admission et de secouer la dépendance des étudiants vis-à-vis du maître? Il est bien certain que le fait de mettre à la disposition des adultes les ressources maté-

rielles et humaines des institutions d'enseignement apportera des dérangements, brisera l'ordre et le rythme du système établi. Mais si l'éducation est un processus de croissance interne à la personne et qui se poursuit durant toute la vie, n'exige-t-elle pas le recours aux diverses ressources enfermées dans les maisons de formation?

Danger d'assimiler les besoins de formation des adultes à ceux des jeunes

N'ayons pas peur de la réalité: «les structures et les programmes scolaires définissent encore l'étude comme une fonction propre à l'enfance et à la jeunesse». Cette citation du rapport Parent conserve son actualité. Or, il arrive que les jeunes se sentent à l'étroit dans un monde pensé pour eux-mêmes. Un tel système, déjà mal adapté à la scolarisation de la jeunesse, peut-il s'adapter aux besoins de formation des adultes? Une scolarisation qui «comporte l'obligation d'assister une partie de l'année à des cours et de se consacrer à des exercices scolaires à raison de plusieurs heures par jour et de plusieurs années consécutives³» n'a pas lieu d'être prolongée indûment parce qu'elle ne répond pas aux besoins des adultes. Les jeunes qui, bien souvent, ne connaissent pas leurs besoins de formation acceptent encore de suivre le cheminement que leur impose le système d'éducation pour arriver à telle ou telle profession. Mais les adultes, surtout lorsqu'ils ne subissent pas la pression du système d'éducation, ressentent une

3. Angers, Pierre. «Propos sur l'éducation permanente», in *Relations*, Novembre 1971 p. 302.

nécessité de perfectionnement que ne peut combler une scolarisation prolongée.

Certes, il n'est pas facile de déterminer les besoins de formation des adultes. Ils sont aussi variés que les expériences. Il est difficile de les saisir parce que les adultes eux-mêmes les perçoivent souvent de façon imprécise. Ils changent rapidement: au moment où on pense les avoir saisis, ils ne sont déjà plus les mêmes. Notre intention n'est pas d'énumérer des besoins aussi variés et aussi changeants, mais d'attirer l'attention du lecteur sur la «*non-assimilabilité*» de ces besoins de formation à ceux des jeunes.

La tentation est constante d'*assimiler* l'éducation des adultes à celle des jeunes en nivelant par la base les besoins de formation, parce qu'on dédaigne la culture personnelle, de même que l'expérience de vie et de travail des adultes. Cette tentation prend souvent le nom d'intégration; mais un regard attentif y décèle une pure et simple assimilation des adultes aux jeunes.

Une courte réflexion nous apprendrait que des cours pensés pour des jeunes s'adaptent mal à des adultes. Ces derniers demandent une programmation adaptée à leurs besoins, à leur disponibilité, à leur rythme de travail et d'apprentissage. Bien plus, fiers de leur expérience et de leur autonomie, les adultes désirent même qu'on ne leur impose pas des objectifs, une programmation, des méthodes pédagogiques et des modes d'évaluation à l'élaboration desquels ils n'auront pas participé eux-mêmes. D'ailleurs, pourquoi n'y participeraient-ils pas? Ne connaissent-ils pas mieux leurs besoins de forma-

tion que les responsables de programmes?

Les exigences de l'hétérogénéité du milieu adulte

Une personne ne se forme pas seulement dans le milieu scolaire, mais aussi dans sa famille, à son travail... Des jeunes, qui ont suivi à peu près le même cheminement scolaire, acquièrent une formation bien différente surtout après des expériences valables de vie et de travail. De telles expériences enrichissent les adultes et créent entre eux une diversité dont doivent tenir compte les éducateurs d'adultes.

Cette diversité des besoins de formation, l'hétérogénéité des adultes et leur disponibilité appellent une souplesse du système d'éducation. Souplesse dans les horaires: cours le jour, le soir, les fins de semaine; cours à plein temps, cours à temps partiel. Souplesse concernant la date du début des cours: septembre, novembre, janvier, mars ou tout autre moment de l'année où les adultes expriment des besoins de formation. Souplesse concernant les programmes: cours crédités, cours non crédités; cours conduisant à un diplôme, cours de perfectionnement personnel...

Cette souplesse est également exigée du professeur qui rencontre chaque fois une classe hétérogène à cause de la diversité des occupations des adultes, de leur expérience et leurs besoins de formation. Le professeur, soucieux de rejoindre ses étudiants adultes, est obligé d'abandonner son jargon compris seulement des initiés, de descendre de sa tribune et d'enlever l'état de dépendance dans lequel il place habituellement ses étudiants. S'il veut

tenir compte de l'expérience des étudiants adultes et en tirer parti comme d'une ressource qui vitalise son enseignement, la relation pédagogique que le professeur entretiendra avec ces adultes différera de celle qu'il maintient habituellement avec les jeunes.

Cette souplesse qu'exigent les adultes finit par agacer une structure pensée pour des étudiants dont la seule préoccupation est l'étude. Mais, si l'on veut répondre aux exigences des adultes, il faut y mettre les efforts nécessaires et accepter de déranger.

Avant d'aborder les problèmes spécifiques de coordination entre l'enseignement collégial et universitaire, il convenait de prendre conscience de la situation faite aux services d'éducation des adultes, de certaines caractéristiques et exigences des étudiants adultes.

QUELQUES PROBLÈMES DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET COLLÉGIAL EN ÉDUCATION DES ADULTES

Nous n'entendons pas énumérer tous les problèmes de coordination entre les deux niveaux d'enseignement. Nous pointerons, à titre d'exemple, quelques questions qui exigent une attention particulière.

Ouverture des facultés universitaires

Le nombre d'adultes qui perfectionnent leur formation dans les CEGEP a augmenté sans cesse ces dernières années. Ce phénomène appelle normalement l'ouverture des facultés universitaires aux adultes désireux de poursuivre plus loin leur formation.

Depuis quelque six ans, les directeurs des services d'éducation des adultes des universités tentent d'ouvrir les facultés universitaires aux adultes. On les regarde comme des personnes, bien intentionnées, mais qui recherchent l'utopie. On ne songe pas à les épauler et à étudier sérieusement leurs demandes.

Accepter des adultes là où on contigent déjà l'entrée des jeunes pour des motifs souvent étrangers aux besoins du marché du travail: quelle utopie! Offrir des cours le soir, les fins de semaine; sectionner les programmes en tranches plus digestibles; repenser les objectifs, la programmation, les méthodes pédagogiques et les moyens d'évaluation en fonction des adultes qui ont une expérience de travail et des besoins de formation différents de ceux des jeunes: quel dérangement de l'ordre établi! Certes, quelques facultés ont ouvert leurs portes aux adultes. Pensons aux sciences de l'éducation, à l'administration, aux Hautes Études Commerciales... Mais l'acceptation des adultes s'est faite bien souvent sans tenir compte de leur expérience. On oblige encore l'adulte à suivre le même cheminement que le jeune. On lui demande bien souvent les mêmes prérequis; ou bien on ouvre toutes grandes les écluses et on rafle la clientèle adulte des CEGEP. Nous reviendrons plus loin sur ces deux points.

On peut s'interroger sur les véritables motifs qui ont amené des facultés universitaires à accepter des adultes. Une petite recherche nous y ferait peut-être découvrir un besoin d'étudiants, auquel se rattache un souci financier. Que ce besoin tombe, les adultes doivent alors s'inscrire dans les CEGEP.

Si l'on ne veut pas laisser éternellement dans l'illusion les adultes qui poursuivent des études au CEGEP en vue d'entrer dans une université, il faut qu'on étudie sérieusement les possibilités d'ouvrir les facultés universitaires aux adultes.

Conditions d'admission des adultes

Nous avons dit plus haut que des facultés universitaires ont ouvert leurs portes aux adultes, mais à quelles conditions! Dans bien des cas, on demande à l'adulte le même cheminement scolaire qu'au jeune; on exige qu'il ait suivi les mêmes cours, qu'il ait obtenu le même diplôme. L'adulte doit entrer dans l'entonnoir comme le jeune, malgré sa formation personnelle et son expérience. Certes, des prérequis sont nécessaires, mais pourquoi ne seraient-ils pas différents de ceux des jeunes?

Par ailleurs, certaines facultés universitaires assouplissent leurs conditions d'admission pour les adultes: elles demandent soit un demi D.E.C., soit les prérequis strictement nécessaires aux études envisagées, soit un âge minimum. Mais comme ces politiques ne sont pas clairement connues, l'adulte risque encore de dépenser des efforts inutiles.

Information aux adultes

Lorsqu'un adulte projette de poursuivre des études universitaires, il se pose un certain nombre de questions avant même de faire une demande d'admission. Par exemple, est-il admissible à l'université? Sera-t-il obligé de suivre des cours prérequis? Combien de cours devra-t-il suivre? En combien de temps obtiendra-t-il normalement le diplôme espéré?

Les adultes ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir ces informations. S'ils se rendent au bureau des admissions, on leur dit que ces questions relèvent des modules ou départements; s'ils vont aux modules ou départements, on exige qu'ils remplissent d'abord une demande d'admission. Désespérés, beaucoup d'adultes reviennent au CEGEP chercher l'information pertinente à leur admission à l'université.

Bien souvent les responsables de l'éducation des adultes des collèges ne peuvent répondre aux questions des étudiants à cause de la diversité des politiques d'admission des modules ou départements. Il semble qu'un service d'aide pédagogique renseignerait mieux les adultes désireux de poursuivre des études universitaires. On pourrait même penser qu'une région donnée ait un centre d'accueil pour les adultes où ces derniers recevraient toute l'information concernant leur dossier scolaire, leur orientation, leur accessibilité à tel ou tel niveau de formation.

Répartition des cours

Nous tenons à souligner une situation ambiguë qui se perpétue au détriment des adultes et qui révèle le manque de coordination entre le niveau universitaire et le niveau collégial: la répartition des cours ou des programmes.

Actuellement les collèges et les universités se disputent la clientèle pour les cours de base en langues modernes, en administration, en comptabilité... On peut se demander quelles raisons poussent un adulte à s'inscrire à l'université plutôt qu'au CEGEP et vice-versa. Souvent des motifs aussi réalistes que la proximité

de l'institution d'enseignement ou le prestige de l'université déterminent le choix de l'institution fréquentée. Pour le genre de cours mentionné au début de ce paragraphe, la distinction des niveaux ne se manifeste pas clairement en éducation des adultes. Faut-il pour autant laisser le CEGEP et l'université drainer chacun de son côté cette clientèle? De toute façon, l'étudiant adulte est amené à faire les frais de ce tiraillement:

— d'une part en effet, l'université ne reconnaît pas les cours suivis avec succès au collège, lorsque le contenu de ce cours se retrouve au programme universitaire. L'université force souvent l'étudiant à reprendre le cours, malgré l'entente intervenue entre les universités et le ministère de l'Éducation au moment de la création des CEGEP;

— d'autre part, les adultes payent beaucoup plus cher un cours de comptabilité ou d'administration suivi à l'université. Les ententes fédérales-provinciales couvrent déjà les frais que les collègues encourent pour les cours de perfectionnement professionnel: pourquoi ne pas faire profiter l'adulte de la gratuité scolaire?

Il est bien certain que la question financière n'est pas étrangère à cette *dispute de clientèle* puisque les universités peuvent convertir le nombre d'adultes à temps partiel en un nombre proportionnel d'adultes à plein temps et qu'elles reçoivent alors des subventions en conséquence. Par ailleurs, les collègues profitent davantage des ententes fédérales-provinciales lorsque augmente leur clientèle dans les cours de perfectionnement professionnel...

CONCLUSION

Nous savons que les services d'éducation des adultes ont été créés assez récemment au Québec pour répondre aux besoins spécifiques d'une population particulière et aux exigences d'un milieu hétérogène. Pour donner à ces services un plein droit de cité faut-il attendre aussi longtemps que l'État a attendu pour s'occuper de l'éducation? Nous ne sommes plus à une époque de transformations lentes.

Les quelques problèmes de liaison de l'enseignement supérieur et de l'enseignement collégial en éducation des adultes que nous avons identifiés dans la seconde partie de ce document illustrent le désordre dans lequel s'est développée l'éducation des adultes et le manque de coordination entre les deux niveaux d'enseignement. ▼

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS

Comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski —
Sherbrooke — Trois-Rivières

Suite 3100, Place Victoria, Montréal 115 — 861-5741



Pourquoi pas?

L'HORAIRE MODULAIRE FLEXIBLE

C'est aussi merveilleux dans un CEGEP.

C'est comme si les programmes du Cégep avaient été conçus pour être vécus dans un horaire souple adapté aux besoins de l'étudiant. Et nous vous aiderons du mieux possible!

Informez-vous, osez et vous verrez!

La Société Cogito Limitée

50 ouest, Place Crémazie, suite 800
Montréal 351

tél: (514) 388-9235